

« Logo du mandataire »

« adresse du mandataire »

Modèle SPC 141F, version du 10.6.24

Fribourg, le <date d'émission>

Conditions particulières selon CAN 102F / 2015

—

Axe n° et désignation de l'axe, PR n° à n°
Commune(s), désignation du projet [y.c. lieu dit]
N° chantier

Préambule

Les conditions particulières complètent les conditions générales (141-2f). Ces dernières sont gérées par le SPC et sont fixes pour tous les projets.

Chaque dérogation ou modification des conditions générales doit être indiqué dans les présentes conditions particulières.

Table des matières

Conditions particulières (CAN 102)	3
300 Données locales	3
320 Terrain, eaux souterraines et superficielles, sites contaminés, polluants, vestiges archéologiques	3
330 Canalisation, conduites, ouvrages, installations et aménagements existants	3
340 Climat, dangers naturels, zones de danger	3
350 Conditions difficiles.....	3
360 Accès au chantier.....	3
370 L'utilisation de places de stationnement, aires de transbordement et de dépôt, locaux et installations de chantier existants.....	3
500 Protection des personnes, des biens, du chantier et de l'environnement.....	3
520 Protection des personnes et des ouvrages	3
530 Protection du chantier	3
540 Protection de l'environnement.....	3
550 Protection des eaux, des sols, de la flore et de la faune	3
600 Planification des travaux, délais, primes, pénalités.....	3
620 Planification des travaux.....	3
630 Echéances, délais	3
700 Réglementation en vigueur, exigences particulières	3
750 Exigences particulières	3
800 Procédés de construction, exploitation du chantier	3
820 Procédé de construction, particularités techniques	3
830 Conditions relatives aux installations de chantier et à l'exécution des travaux	4
840 Topométrie, implantation, mesures.....	4
850 Ventilation, chauffage et refroidissement de chantier, entretien, nettoyage, service hivernal	4
860 Démolitions, démontages, remise en état	4
900 Assurances, administration	4
940 Rapports de chantier, variations des prix, paiements, décompte	4
950 Autorisations, charges exigées par les autorités.....	4
Plan de contrôle	5

Conditions particulières (CAN 102)

300 Données locales

320 Terrain, eaux souterraines et superficielles, sites contaminés, polluants, vestiges archéologiques

330 Canalisation, conduites, ouvrages, installations et aménagements existants

340 Climat, dangers naturels, zones de danger

350 Conditions difficiles

360 Accès au chantier

370 L'utilisation de places de stationnement, aires de transbordement et de dépôt, locaux et installations de chantier existants

500 Protection des personnes, des biens, du chantier et de l'environnement

520 Protection des personnes et des ouvrages

530 Protection du chantier

Y compris réflexions sur tous les usagers (déviation piétons, cycles, tracteurs, etc...) par phase de chantier et prévision des positions nécessaires en soumission.

540 Protection de l'environnement

550 Protection des eaux, des sols, de la flore et de la faune

600 Planification des travaux, délais, primes, pénalités

620 Planification des travaux

630 Echéances, délais

700 Réglementation en vigueur, exigences particulières

750 Exigences particulières

800 Procédés de construction, exploitation du chantier

820 Procédé de construction, particularités techniques

830 Conditions relatives aux installations de chantier et à l'exécution des travaux

837 Autres exigences relatives au chantier.

.530 Essais de matériaux

Les essais sont indiqués dans le tableau à la fin des présentes conditions particulières

840 Topométrie, implantation, mesures

850 Ventilation, chauffage et refroidissement de chantier, entretien, nettoyage, service hivernal

860 Démolitions, démontages, remise en état

900 Assurances, administration

940 Rapports de chantier, variations des prix, paiements, décompte

950 Autorisations, charges exigées par les autorités

Plan de contrôle

Remarques :

- > La fréquence/nombre d'essais doit être considérée comme un minimum.
 - > L'ENT reste libre de procéder à des essais complémentaires afin de prouver que les exigences sont acquises.
 - > Tous les essais mentionnés dans le plan de contrôle sont les essais de conformité, à la charge de l'ENT et compris dans les prix unitaires.
 - > L'ENT transmettra les résultats d'essais immédiatement à la direction locale des travaux (DLT).
- Sauf mention contraire, les éléments correctifs mentionnés comme procédure en cas de non-conformité sont à la charge de l'entrepreneur.

Partie d'ouvrage et/ou Activité	Points à contrôler	Exigences particulières Performances particulières	Contrôles - Mesures - Essais				Procédure en cas de non-conformité
			Type	Exigences	Resp.	Fréquence	
IMPLANTATION							
Implantation	Axe de la RC	Conforme au projet	Contrôle géométrique	Tolérance : +/-0.5 cm en x et y +/-0.5 cm en z.	DLT	1x avant le démarrage de l'exécution	Correction par le géomètre
Implantation	Chambres, canalisations	Conforme au projet	Contrôle géométrique, visuel	Tolérance : 2cm en x et y, 1 cm en z.	DLT ENT GEO	Chaque élément	Correction
INFRASTRUCTURE							
Remblayage	Forme déblai - remblai	Conforme au projet	Visuel	Tolérance : 2cm en x et y, 1 cm en z.	ENT	Avant la mise en place de la grave de fondation	Correction
	Portance / Compactage	Classe de portance S2 sous coffre (portance moyenne)	Visuel	Remblayage et compactage par couche de max 30cm	DLT ENT	A chaque étape de remblayage	Enlèvement et recompactage
			Essai de plaque	$M_{EI} > 30 \text{ MN/m}^2$	LABO		Enlèvement et recompactage ou év. stabilisation
CANALISATIONS							

Partie d'ouvrage et/ou Activité	Points à contrôler	Exigences particulières Performances particulières	Contrôles - Mesures - Essais				Procédure en cas de non-conformité
			Type	Exigences	Resp.	Fréquence	
Etat canalisation	Raccordements, intérieur des conduites	Conforme au projet	Passage de caméra	Pas de dégâts	ENT	1x avant la réception	Réparation, mise en conformité
SUPERSTRUCTURE							
Couche de fondation	Grave non gélive	Portance	Analyse granulométrique selon	Respect de la norme SN 670 120	ENT	1x préalable	Changement de produit
	Compactage	Portance Durabilité	Essai de plaque	ME1 > 100 MN/m ²	ENT	1 / 10 m en alternance voie gauche/ droite	Compactage
	Graves 0-45	Preuve de qualité : granulométrie + sédimentométrie selon SN 670 119a	Tamisage + méthode de l'aéromètre	SN 670 816a	ENT	1x par fournisseur	Rendre conforme avant la pose
Conformité des enrobés	Pour chaque type d'enrobé	Conformité des enrobés	Rapport d'aptitude	Transmis à la DT pour chaque provenance	ENT	1x préalable	Changement de produit
Essais sur enrobés	Pour chaque type d'enrobé	Qualité des enrobés	Masse volumique Granulativité Teneur en liant soluble Essais Marshall Masse volumique apparente Teneur en vides Degré de remplissage des vides Stabilité SM Fluage FM	Selon normes SN en vigueur	ENT	2 x / type enrobé	Remplacement de la partie défectueuse, déduction financière ou prolongation de la garantie.
Epaisseur des couches d'enrobés	Pour chaque type d'enrobé	Qualité de la mise en œuvre	Contrôle des quantités livrées	Tolérance +- 5%	ENT	1x préalable	Epaisseur trop faible : paiement de l'enrobé effectivement fourni ou év. mise en conformité
Ouvrages d'art							

Partie d'ouvrage et/ou Activité	Points à contrôler	Exigences particulières Performances particulières	Contrôles - Mesures - Essais				Procédure en cas de non-conformité
			Type	Exigences	Resp.	Fréquence	